

**Objet : Demande individuelle de reconnaissance de la force majeure  
- Campagne PAC 2023 -**

Compte-tenu des conditions climatiques, je soussigné :

Dénomination : .....

N° Pacage : .....

\*\*\*\*\*

**CAS 1 : parcelles qu'il n'a pas été possible de semer**

demande à la reconnaissance d'un cas de force majeure sur les parcelles suivantes de mon exploitation :

| N° îlot et parcelle | Surface non semée* |
|---------------------|--------------------|
|                     |                    |
|                     |                    |
|                     |                    |
|                     |                    |
|                     |                    |
|                     |                    |
|                     |                    |

\*Si une partie seulement de la parcelle est concernée, joindre le RPG en localisant la partie concernée.

Je décris ci-dessous pourquoi je n'ai pas pu réaliser les semis et en quoi il n'a pas été possible de les faire ultérieurement ou plus tôt (*par exemple : culture ne pouvant pas se semer avant telle date et n'ayant plus de chance de produire après telle date, les parcelles sont resté détrempées sur toute la période*) :

---

\*\*\*\*\*

**CAS 2 : parcelles semées dont les semis ont été détruits par des intempéries**

demande à la reconnaissance d'un cas de force majeure sur les parcelles suivantes de mon exploitation :

| N° de parcelle | Surface* | Date et nature de l'intempérie ayant détruit le semis | Date de semis initial ou re-semis |
|----------------|----------|---|-----------------------------------|
|                |          |   |                                   |
|                |          |   |                                   |
|                |          |   |                                   |
|                |          |   |                                   |
|                |          |   |                                   |
|                |          |   |                                   |
|                |          |   |                                   |

\*Si une partie seulement de la parcelle est concernée, joindre le RPG en localisant la partie concernée.

Je décris ci-dessous pourquoi il ne m'a pas été possible de refaire un semis et les diverses stratégies alternatives que j'ai envisagées et qui n'ont pas pu fonctionner :

---

\*\*\*\*\*  
**IMPORTANT** : je joins à cette demande tout élément circonstancié et justifié (relevés météorologiques, photographies de l'état des parcelles concernées, etc...).

Il est à noter que toute demande de reconnaissance de force majeure ne pourra pas être prise en compte à partir du moment où un contrôle PAC m'a été notifié.

Fait à ....., le .....

Signature:

*(dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC)*

Le formulaire doit être transmis au plus tard dans les 30 jours suivant la survenue de l'intempérie :

- par mail à: [ddt-surf@gers.gouv](mailto:ddt-surf@gers.gouv).

ou

- par voie postale à: DDT du Gers  
SAD / UGA / CCH  
19 place de l'Ancien Foirail – BP 342  
32 007 AUCH Cedex